

CSAR CCRF du 1^{er} mars 2024 Partie 2 : Un gel pour un dégel ?

Le comité social d'administration de réseau de la CCRF du 1^{er} mars 2024 a permis de revenir sur les missions CCRF, mais aussi sur la réouverture du concours B, ainsi que sur le rapport social unique 2022 (qui a dit « déjà ? »).

*L'ombre des dernières mesures d'austérité prises par le gouvernement (enfin, ce n'est pas l'austérité pour tout le monde, mais il n'était pas question des super-riches) a toutefois plané sur le CSAR, notamment avec la mise sur « pause » des travaux sur l'abondement du régime indemnitaire de la CCRF. En déclaration préalable, **Solidaires**, avait demandé à connaître les conséquences des gels de crédits du programme 134 pour la DGCCRF. Réponse : on ne sait pas encore. En attendant, on ne bouge pas !*

REGIME INDEMNITAIRE : GEL EN VUE ?

Suite à l'accord RH de 2022, les Projets de Loi de Finances 2023 et 2024 devaient permettre d'augmenter de façon pérenne le régime indemnitaire des personnels CCRF de deux millions d'euros. Le million obtenu dès 2023 avait ainsi donné lieu au one-shot de décembre dernier.

Va-t-on avec un nouveau report, vers un enterrement de l'abondement ? La DG est en effet dans l'attente d'informations sur l'impact du [décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits sur le BOP DGCCRF](#) (BOP 134). Les fourches caudines (et comptables) du ministère risquent de sévir, démontrant tout le bien qu'on peut penser de ces accords avec l'Administration... Accords qui n'engagent pas ladite Administration ! Il ne s'agit ni plus ni moins que de réaliser 1,5 millions d'économies sur le Titre 2 du BOP 134. Mais est-ce que ce sera à la DGCCRF, l'ADLC ou la DGE de subir ces baisses ? Suspense !

Solidaires a fait remarquer que cette enveloppe connue et annoncée au cours du 3^{ème} trimestre 2023 aurait pu faire l'objet d'un one shot dès le début de 2024 ce qui aurait évité la situation actuelle. Maintenant que l'on a pris connaissance des propositions d'attribution de ces crédits, nous comprenons pourquoi l'administration n'était pas pressée de trouver un accord rapide.

Au-delà du report, les seules pistes de réparations indemnitaires proposées à ce stade par la DG concernent l'animation et l'encadrement, avec de surcroît une sortie du dispositif NBI (mais sans que l'on sache si les bénéficiaires actuels continueraient à percevoir un montant équivalent). Inacceptable pour **Solidaires** !

Après avoir lissé les rémunérations des enquêteurs à l'occasion de la fin de l'IFDD, ce qui a permis de mettre fin au régime sédentaire et d'aligner les enquêteurs-trices terrains en termes de rémunération, la DG souhaite recréer immédiatement un nouveau différentiel, qui risque d'en exclure les « petites mains » qui font le taf, qui font les 10000 contrôles hébergements pour les JO, qui doublent les contrôles EGALIM, qui vont renforcer la lutte contre la fraude à la rénovation énergétique etc.

Solidaires a rappelé son opposition à toute modulation des traitements de type RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), synonyme d'opacité et d'injustice, voire de discrimination au détriment de la cohésion entre collègues !

Bref, un projet d'évolution qui est gelé, comme risque de l'être une partie des crédits de la DGCCRF. Mais une grande vigilance est de mise sur le sujet, surtout dans un contexte où le salaire dit « au mérite » est mis en avant par le gouvernement.

CONCOURS B : LE DEGEL !

Le secrétariat général de Bercy a validé le dispositif présenté au GT du 9 février, avec l'ouverture d'un concours B externe et interne, mais aussi un concours interne spécial (CIS) et une liste d'aptitude (LA).

Après des années de blocage, c'est une victoire des organisations syndicales qui n'ont cessé de demander la réouverture d'un concours B, permettant de facto des promotions statutaires de C en B. Pour 2024 la ventilation sera la suivante :

- Concours externe : 24 postes
- Concours interne : 15 postes
- Concours interne spécial : 6 postes.
- LA : 13 postes dès le 1^{er} semestre 2024. Le nombre de postes offerts sur la LA dépendant des nominations prononcées aux concours externes et internes. Encore faudra-t-il que tous les postes offerts au concours soient pourvus... L'exemple des concours de catégorie A montre que ce n'est pas toujours le cas !

Solidaires a demandé d'élargir à plus de régions les centres d'examen.

MISSIONS

Egalim - alimentation

La directrice générale a d'entrée tenu à préciser que le [Décret n° 2024-32 du 24 janvier 2024 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#) ne remettrait pas en cause le protocole de coopération signé avec la DGAL, et que Bruno LE MAIRE avait tenu à réaffirmer qu'il était en première ligne pour mobiliser la CCRF.

A **Solidaires**, on a bien conscience que le ministre utilise la CCRF à tout bout de champ, sans qu'il y ait grand-chose à en attendre en retour d'ailleurs ! Une véritable instrumentalisation dénoncée aussi régulièrement qu'elle s'exerce sur nos missions... et sur les collègues, qui risquent bien de ne pas s'y retrouver en matière de reconnaissance, si tout ce qu'ils et elles obtiennent est une vidéo de leur ministre !

La DG souhaite également « clarifier » la place de la DGCCRF dans les permanences agricoles qui vont se tenir dans les préfectures. Des permanences qui ne devraient pas concerner les collègues en DD-ETS-PP, mais avec l'interministérialité des dérapages ne sont pas à exclure ! N'hésitez pas à remonter les éventuelles sollicitations à **Solidaires** !

Cosmétiques

La directrice générale a mis en avant la mise en place d'une « certification des bonnes pratiques cosmétiques ». Le sujet en serait particulièrement sensible pour l'économie française. En effet, la Chine envisage de durcir ses normes (sourires dans l'auditoire !) et souhaiterait mettre son nez à l'intérieur des entreprises françaises (et par conséquent, les Etats-Unis, jamais en reste en matière d'espionnage industriel et intelligence économique, étaient prêt à embrayer). D'où la réponse française, avec une accréditation (qui par ailleurs est un atout à l'export) sous contrôle de la DGCCRF. La DG a bien conscience que les effectifs actuels ne sont pas suffisants face à l'ampleur de la tâche et a demandé des renforts pour exercer ces contrôles de 2^{ème} niveau, ainsi que pour la rénovation énergétique et les JOP.

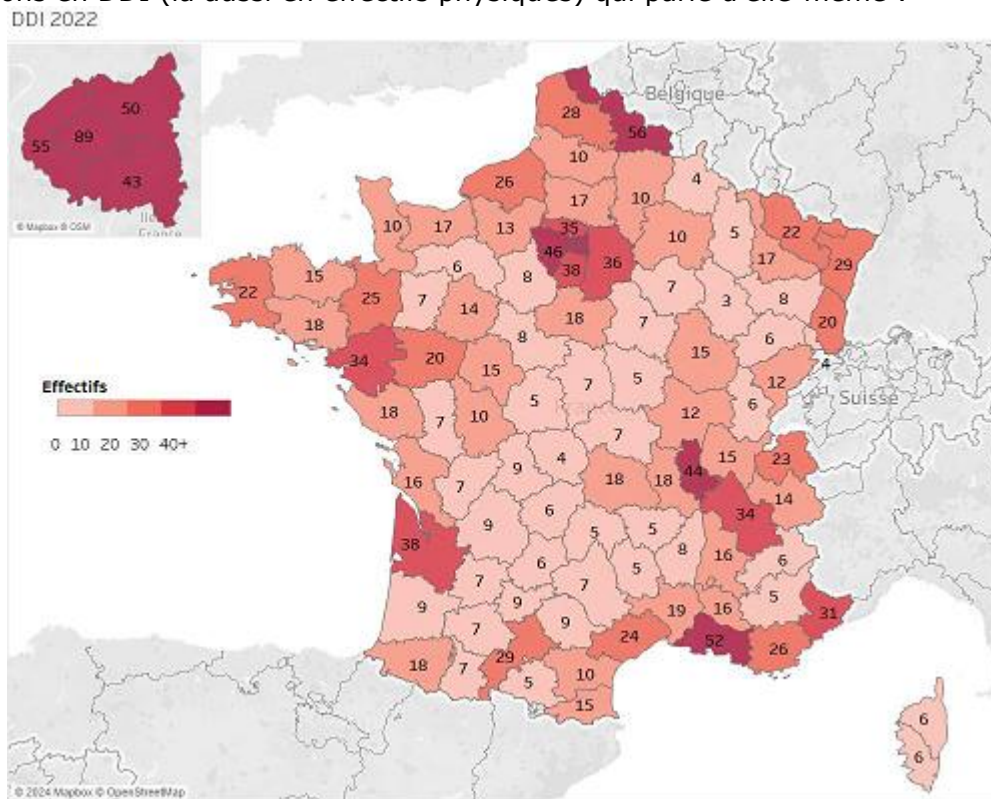
Solidaires est revenu sur la possibilité, ou non, de mettre en œuvre des mesures de police administrative pour non-respect des Bonnes Pratiques de Fabrication sans impact sur la sécurité du produit. Actuellement leur non-respect n'est passible d'aucune sanction, mais la DG n'avait toujours pas la réponse sur ce point.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA DGCCRF 2022

Le Rapport Social Unique (RSU) compile toute une série de données à partir desquelles sont établies (en théorie) les Lignes Directrices de Gestion (LDG, dont le bilan ministériel était tiré en même temps que se tenait le CSA CCRF, pratique pour passer inaperçu !).

Ce document de 82 pages donne des informations souvent intéressantes (mais avec un peu de retard, n'est-il pas) sur les effectifs, les parcours professionnels, les conditions de travail et la santé sécurité au travail.

Pour **Solidaires**, ce qui frappe en premier lieu c'est la baisse continue des effectifs physiques (2598 collègues de statut CCRF fin 2022 contre 2624 l'année précédente !) et la carte des implantations en DDI (là aussi en effectifs physiques) qui parle d'elle-même :



Pour la DG, il y a moins d'unités avec 5 collègues ou moins. Mais faute d'effectifs suffisants au global, le nombre de structures avec à peine plus de 5 collègues augmente...

Face à la baisse des effectifs de statut CCRF, la DG met en avant la stabilité des effectifs payés par la CCRF, c'est-à-dire les personnels autres statuts (en administration centrale principalement). **Solidaires**, a également observé une nette hausse du nombre de contractuel·les ! Mais aussi des départs de la CCRF. Au final un nombre d'ETPT payés par la CCRF qui continue de glisser de 2768 en 2021 à 2761 en 2022...

In fine, ceci explique la baisse du nombre d'enquêtrices et d'enquêteurs !

Une baisse accentuée par un autre phénomène pointé du doigt par **Solidaires**, avec un phénomène qui n'apparaît pas dans le RSU : la part des IE encadrant·es dans les IE, et l'augmentation du nombre d'inspecteurs ou d'inspectrices exerçant des fonctions d'adjoint·e (sans autre compensation que la promesse de voir le passage à l'IP facilité), fonctions de plus en plus chronophages au fil du temps.

Par contre, le RSU permet d'observer qu'en 2022 11 agent·es de la tranche d'âge 40-49 ans ont été nommé·es dans un emploi d'IE : c'est très jeune et ça monopolise un emploi pendant au moins 15 ans au détriment de presque retraitables. On est loin du grade de débouché revendiqué par **Solidaires**, comme de l'expertise métier prévue initialement par le dispositif !

Côté paye, les rémunérations nettes mensuelles moyennes par catégories et par genre, des agents affectés à la DGCCRF (hors contractuels) sont les suivantes :

Titulaires civils			
Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A+	7 753,50	8 260,42	7 910,10
Catégorie A	3 602,70	3 513,39	3 552,71
Catégorie B	2 639,12	2 673,94	2 661,82
Catégorie C	2 285,55	2 323,36	2 316,84

La part des primes dans cette rémunération y est importante, de 31 % pour la catégorie C à 45 % pour les A+.

Entre 2021 et 2022, on observe une légère augmentation du revenu mensuelle moyen, qui ne parvient pas à masquer le tassement des grilles indiciaires face aux effets de l'inflation. Signe des temps, le nombre de bénéficiaires de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA, perçue si l'évolution du traitement brut indiciaire est inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation) est passé de 70 en 2021 à 171 en 2022 !

En parallèle au RSU, le point sur les mobilités internes a permis à **Solidaires** de demander une prise en charge des frais de déplacement liés aux entretiens pour les postes à profil, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ceci constitue un frein pour celles et ceux qui, résidant hors de l'Ile-de-France, souhaitent postuler en Centrale mais en sont de leur poche, sans garantie de résultat...

Concernant les conditions de travail, **Solidaires** a une nouvelle fois dénoncé un décompte des accidents de travail sous-évalué dans le RSU. C'est la conséquence d'un circuit compliqué (et c'est peu dire !) de la remontée des informations en provenance des agent·es soumis·es à l'interministérialité, les accidents sans arrêts de travail, passant notamment sous les radars de l'administration centrale.

La surveillance médicale semble également poser problème puisque le nombre de visites en Surveillance Médicale Spécifique (SMS) dont devraient bénéficier notamment l'ensemble des enquêteurs·trices est très faible. Pour rappel, cette visite qui était annuelle est devenue bisannuelle à présent, ce que **Solidaires** dénonce régulièrement. Ce n'est pas parce que les agent·es de la Fonction publique se portent mieux, c'est simplement pour masquer un manque criant de médecins du travail.

EGALITE PROFESSIONNELLE

Si la DG met en avant des résultats positifs sur l'égalité femmes / hommes (surtout au regard des écarts de rémunérations), et une double labellisation égalité / diversité qui va être remise par l'AFNOR, le RSU a montré que les pesanteurs sociales touchent aussi notre administration : Les congés parentaux sont supportés à 100% par des femmes. Quelle surprise... et quelle déception !

Si le résultat de l'audit est globalement satisfaisant pour ce qui est de l'égalité entre les femmes et les hommes, la DGCCRF doit travailler plus sur l'aspect diversité.

Solidaires a notamment revendiqué la mise en place de sensibilisations aux handicaps y compris psychiques dans les services. Car parler d'inclusion c'est bien, mais la mettre en pratique dans des services débordés et en sous-effectifs ça serait mieux !